

BUDGET 2016-2017



PLAN POUR LA
**RÉUSSITE EN ÉDUCATION
ET EN ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**



NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2016-2017

Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur

Dépôt légal – 17 mars 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-551-25815-4 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-75292-9 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2016

SOMMAIRE

❑ Investir pour améliorer la réussite en éducation et en enseignement supérieur

Au cours des dernières années, des progrès importants ont été réalisés pour améliorer la réussite scolaire et la diplomation collégiale et universitaire.

- Le taux de réussite scolaire chez les moins de 20 ans atteint 77,7 % en 2013-2014, alors qu'il était de 71,9 % cinq ans auparavant. Cette hausse représente une augmentation de 1 point de pourcentage par an.
 - Les progrès accomplis font en sorte que le Québec diplôme aujourd'hui 5 074 jeunes de plus par année que ce qui aurait été observé si aucun effort n'avait été consenti pour accroître le taux de réussite.
- De plus, 27 % des Québécois de 25 à 64 ans détiennent aujourd'hui un diplôme universitaire, une nette progression depuis le début des années 2000.
- Il faut aller plus loin dans cette voie. Le gouvernement vise à ce que de plus en plus de jeunes réussissent, notamment en réduisant les disparités qui subsistent entre les différentes régions du Québec.
 - Le Québec doit pouvoir se comparer aux meilleurs en matière de réussite en éducation et continuer à s'inspirer des pratiques et politiques qui ont mené à des résultats significatifs.

■ Bonifier les services directs aux élèves et aux étudiants

Le Plan économique 2016-2017 réitère l'importance que le gouvernement accorde à l'éducation et à l'enseignement supérieur pour le développement économique et social du Québec. Les investissements prévus visent à améliorer la performance des réseaux de l'éducation en plaçant les élèves et les étudiants au centre des priorités.

À cette fin, dans le cadre du Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, des investissements additionnels de 500 millions de dollars au cours des trois prochaines années seront consacrés à accroître la réussite en éducation.

- Afin d'offrir un environnement d'apprentissage stimulant et d'accompagner les jeunes pour éviter le décrochage scolaire, des investissements totalisant 300 millions de dollars sur trois ans sont prévus.
- Le Plan prévoit également des investissements additionnels de 120 millions de dollars, afin de donner aux élèves et aux étudiants le goût de réussir et de se dépasser, notamment par la pratique d'activités physiques et le renforcement des liens avec différents partenaires de la société civile, dont ceux du milieu culturel.
- Une somme de 80 millions de dollars sur trois ans est investie, entre autres, pour renforcer les liens entre les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et les entreprises, et ainsi mieux répondre aux besoins du marché du travail.

Ces investissements permettront notamment de dépasser l'objectif actuel visant à ce que 80 % des jeunes obtiennent leur diplôme avant l'âge de 20 ans d'ici 2020.

TABLEAU 1

Investissements additionnels dans les services directs aux élèves et aux étudiants (en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	Total
Agir tôt et au bon endroit	97	101	102	300
Donner aux élèves et aux étudiants le goût de réussir et de se dépasser	40	40	40	120
Continuer d'innover en éducation et en enseignement supérieur	27	27	27	80
TOTAL	164	168	168	500
Répartition des investissements				
<i>Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire⁽¹⁾</i>	<i>109</i>	<i>113</i>	<i>113</i>	335
<i>Enseignement supérieur</i>	<i>55</i>	<i>55</i>	<i>55</i>	165

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Inclut également les mesures touchant le loisir, le sport et le plein air.

■ **Investir davantage dans les infrastructures en éducation et en enseignement supérieur**

Une somme additionnelle de 700 millions de dollars est également prévue au Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur afin de poursuivre les investissements dans la rénovation et l'amélioration des établissements d'enseignement.

- Ces investissements permettront d'offrir aux élèves et aux étudiants des milieux d'apprentissage plus stimulants, favorisant ainsi leur goût de réussir.
 - En plus d'accroître l'accès à des installations sportives, notamment dans les municipalités, le Plan prévoit des sommes pour améliorer l'état global des établissements et les rendre écoresponsables.

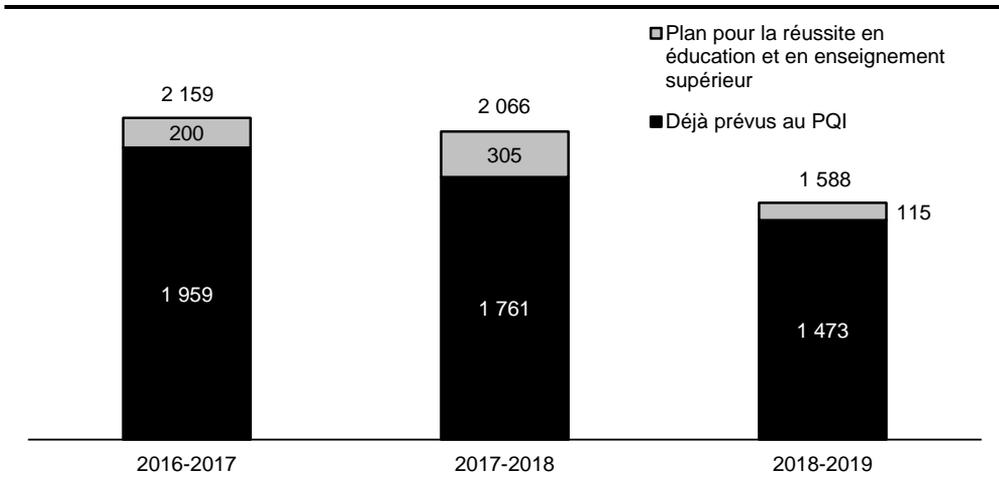
Les investissements additionnels sont de 200 millions de dollars en 2016-2017, de 305 millions de dollars en 2017-2018 et de 115 millions de dollars en 2018-2019.

- Ces investissements, prévus au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2016-2026, permettront d'investir annuellement près de 2 milliards de dollars dans le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

GRAPHIQUE 1

Investissements en infrastructures pour l'éducation et l'enseignement supérieur – 2016-2017 à 2018-2019

(en millions de dollars)



Note : Des investissements de 80 M\$ sont prévus au-delà de 2018-2019, ce qui porte les investissements du Plan à 700 M\$.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	I
Introduction.....	1
1. La contribution de l'éducation à la société	3
2. Les déterminants de l'évolution des dépenses en éducation et en enseignement supérieur	7
3. L'évaluation de la réussite en éducation et en enseignement supérieur	13
4. Le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur	27
4.1 Agir tôt et au bon endroit	28
4.2 Donner aux élèves et aux étudiants le goût de réussir et de se dépasser	31
4.3 Continuer d'innover en éducation et en enseignement supérieur	34
4.4 Améliorer les infrastructures : offrir un milieu plus stimulant pour apprendre	37
5. Le cadre financier pour l'éducation et l'enseignement supérieur	43
ANNEXE : Détails des mesures du Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur	45

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Investissements en infrastructures pour l'éducation et l'enseignement supérieur – 2016-2017 à 2018-2019III
GRAPHIQUE 2	Lien entre le niveau de scolarisation et le revenu national brut – 20144
GRAPHIQUE 3	Taux d'emploi au Québec chez les 25 à 64 ans selon le niveau de scolarité – 20155
GRAPHIQUE 4	Croissance des dépenses de programmes pour l'éducation et les autres dépenses de programmes8
GRAPHIQUE 5	Projection de la croissance des dépenses de programmes d'éducation selon l'évolution de la population et l'inflation – 2016-2017 à 2026-20278
GRAPHIQUE 6	Proportion de la population québécoise âgée de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint – 1990-201514
GRAPHIQUE 7	Écart par rapport à la moyenne du taux de diplomation et de qualification au secondaire par commission scolaire pour 2013-201416
GRAPHIQUE 8	Taux de sorties sans diplôme ni qualification, années scolaires 1999-2000 et 2012-2013, par rang décile des indices de défavorisation des écoles secondaires.....17
GRAPHIQUE 9	Taux de réussite d'une cohorte de nouveaux inscrits à l'enseignement supérieur après 6 ans20
GRAPHIQUE 10	Taux de réussite d'une cohorte de nouveaux inscrits selon le cycle d'études et la durée.....22
GRAPHIQUE 11	Enveloppe du PQI 2016-2026 pour l'éducation et l'enseignement supérieur par type d'investissements41

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Investissements additionnels dans les services directs aux élèves et aux étudiants.....	11
TABLEAU 2	Croissance des dépenses de programmes observée et projetée pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire.....	9
TABLEAU 3	Croissance des dépenses de programmes observée et projetée pour l'enseignement supérieur.....	10
TABLEAU 4	Taux de diplomation et de qualification après sept ans, par cohorte de nouveaux inscrits en première secondaire.....	15
TABLEAU 5	Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures 2016-2017	24
TABLEAU 6	Les investissements dans le cadre du Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur	27
TABLEAU 7	Investissements pour le volet Agir tôt et au bon endroit	28
TABLEAU 8	Investissements pour le volet Donner aux élèves et aux étudiants le goût de réussir et de se dépasser	31
TABLEAU 9	Investissements pour le volet Continuer d'innover en éducation et en enseignement supérieur	34
TABLEAU 10	Investissements pour le volet Améliorer les infrastructures	37
TABLEAU 11	Dépenses pour le financement des projets d'infrastructures.....	39
TABLEAU 12	Dépenses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – 2015-2016 et 2016-2017	43
TABLEAU 13	Les mesures du Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur.....	46
TABLEAU 14	Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur – Répartition par responsabilités	47

INTRODUCTION

L'éducation constitue le meilleur investissement pour favoriser la prospérité et le bien-être des Québécois, d'abord au plan individuel, mais également au plan social et collectif.

L'éducation offre aux personnes la possibilité non seulement de s'intégrer au marché du travail, mais aussi d'acquérir des compétences générales nécessaires pour l'exercice des droits et des devoirs civiques.

- Une personne ayant réussi ses études aura généralement plus de facilité à se trouver un emploi et gagnera un salaire plus élevé.
- La présence d'un système d'éducation solide, axé sur les besoins des élèves et des étudiants, diversifié et couvrant l'ensemble du territoire, constitue un levier essentiel au développement économique et social du Québec.
- En outre, une population plus instruite et qualifiée limite les effets liés à la rareté de la main-d'œuvre dans différents secteurs d'activité, renforçant ainsi le dynamisme de l'économie du Québec.

Dans le cadre du budget 2016-2017, le gouvernement investit pour la réussite des élèves du primaire et du secondaire et des étudiants à l'enseignement supérieur, faisant de l'éducation une des priorités pour assurer la relance de l'économie et développer une société du savoir.

Le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur est articulé en cinq parties.

- La première partie présente la contribution de l'éducation à la société, un levier essentiel au développement du Québec.
- La deuxième partie fait état des déterminants de l'évolution des dépenses en éducation au cours des prochaines années, notamment l'évolution des clientèles.
- La troisième partie du document présente des indicateurs ainsi que certains constats relativement à la réussite des élèves et des étudiants.
- La quatrième partie présente le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, divisé en quatre volets.
- Enfin, la cinquième partie illustre le cadre financier pour le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Le détail des mesures ainsi que les modalités de mise en œuvre seront annoncés au cours des prochaines semaines par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et par la ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

1. LA CONTRIBUTION DE L'ÉDUCATION À LA SOCIÉTÉ

L'éducation et l'enseignement supérieur occupent une place importante dans l'économie québécoise.

- Avec des dépenses totales publiques et privées annuelles de l'ordre de 24,1 milliards de dollars, ce secteur d'activité représente 6,5 % du PIB du Québec.
- Plus de 280 000 personnes œuvrent directement dans le secteur de l'éducation, soit 6,8 % de l'emploi total au Québec.

L'éducation, un levier essentiel au développement du Québec

L'éducation et l'enseignement supérieur constituent des leviers qui facilitent l'intégration sociale et l'accès au marché du travail.

La capacité du système d'éducation à accroître la scolarisation des Québécois contribue au développement du Québec, et ce, tant par l'enrichissement économique, social et culturel que par la lutte contre la pauvreté.

- Les études montrent que les personnes instruites vivent plus longtemps, prennent une part plus active à la vie politique et au sein de leur communauté, et sont moins nombreuses à bénéficier de l'aide financière de dernier recours.

Les personnes instruites gagnent non seulement un salaire plus élevé, mais elles contribuent aussi plus largement à l'innovation, à la productivité et à la performance économique d'une société.

Il existe un lien direct entre niveau de scolarité et croissance économique.

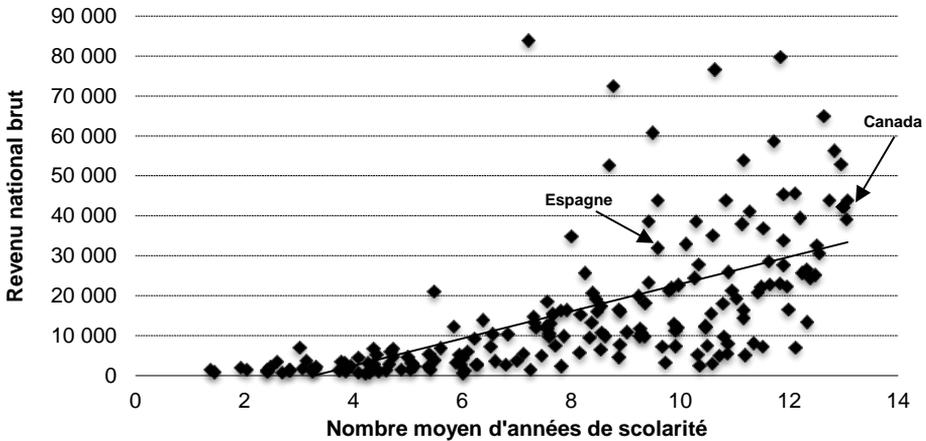
- Selon une étude de la Commission européenne menée en 2003¹, une hausse d'un an du niveau de scolarité moyen dans un pays entraîne une hausse importante et immédiate de la productivité, et améliore aussi la croissance à plus long terme.

En comparant le niveau de scolarisation moyen au revenu national brut par habitant pour plus de 180 pays, il est constaté que plus le nombre moyen d'années de scolarité est élevé, plus la richesse du pays par habitant est importante.

- Au Canada, en 2014, le nombre moyen d'années de scolarité est de 13, pour un revenu national brut par habitant de l'ordre de 42 000 \$.
- À titre comparatif, en Espagne, la scolarité moyenne est de 9,6 années, pour un revenu national brut par habitant de 32 045 \$.

GRAPHIQUE 2

Lien entre le niveau de scolarisation et le revenu national brut – 2014
(en dollars par année)



Note : Le revenu national brut est en dollars de 2011 selon la parité des pouvoirs d'achat.
Sources : Calculs du CIRANO à partir des données pour 187 pays du programme des Nations Unies pour le développement.

¹ Une hausse d'un an du niveau de scolarité moyen dans un pays entraîne une hausse immédiate de la productivité globale de 6,2 %, et de 3,1 % supplémentaires à plus long terme. Angel de la FUENTE et Antonio CICCONE, *Le capital humain dans une économie mondiale fondée sur la connaissance – Partie II : évaluation au niveau des pays de l'UE*, Commission européenne, 2003, p. 8.

❑ L'importance d'une formation de qualité qui répond aux besoins du marché du travail

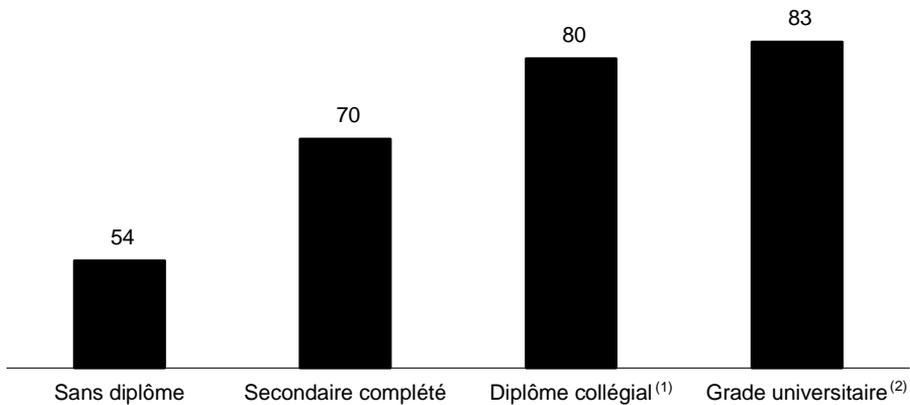
Les gens ayant réussi leurs études ont en général plus de facilité à obtenir un emploi.

Une main-d'œuvre qualifiée et formée rapidement limite les effets liés à la rareté de la main-d'œuvre dans différents secteurs d'activité, renforçant ainsi le dynamisme de l'économie du Québec.

- Le taux d'emploi chez les personnes de 25 à 64 ans qui ont terminé leurs études secondaires est de 70 % en 2015.
- Pour les détenteurs d'un diplôme ou d'un certificat d'études postsecondaires, soit l'équivalent d'un diplôme collégial, le taux d'emploi atteint 80 %.
- Pour les détenteurs d'un grade universitaire, soit d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat, ce taux augmente à 83 %.

GRAPHIQUE 3

Taux d'emploi au Québec chez les 25 à 64 ans selon le niveau de scolarité – 2015 (en pourcentage)



(1) Certificat (incluant un certificat de métiers) et diplôme d'un établissement d'enseignement de niveau postsecondaire. Cela comprend une école de métiers, une période d'apprentissage, un collège communautaire, un collège d'enseignement général et professionnel (cégep) et une école de sciences infirmières. Sont également inclus les certificats de niveau inférieur au baccalauréat à l'université.

(2) Diplôme de baccalauréat ainsi que diplôme et certificat universitaires supérieurs au baccalauréat.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2016, et ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Décrochage scolaire : le coût pour la société

En plus des impacts potentiels pour son développement personnel et social, chaque décrocheur entraîne un coût public de 120 000 \$, attribuable à une baisse de revenus en taxes et impôts perdus ainsi qu'aux services sociaux additionnels qu'il requiert.

- Un lien a été établi entre un niveau de scolarité plus élevé et un plus fort engagement civique, une plus grande satisfaction face à la vie et des taux de criminalité plus faibles.
- Les études démontrent que les personnes plus instruites prennent des décisions qui leur permettent de vivre plus longtemps et en meilleure santé. L'éducation est un facteur essentiel du bien-être et l'un des principaux moteurs de la réussite.

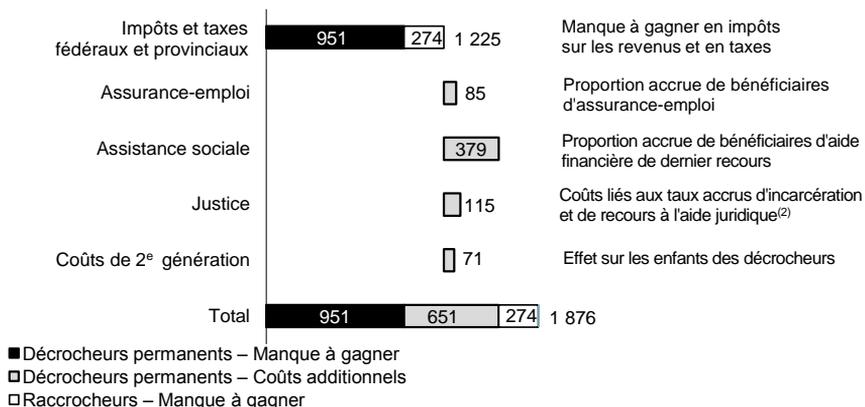
Selon le Rapport du Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires de mars 2009, le décrochage scolaire coûterait 1,9 milliard de dollars annuellement à l'économie du Québec. Ce manque à gagner est constitué de taxes et d'impôts non perçus ainsi que de dépenses sociales additionnelles généralement associées à un décrocheur sur la durée de sa vie. Ce coût est attribuable :

- aux manques à gagner en impôts et taxes pour le gouvernement de 951 millions de dollars pour les décrocheurs permanents, et de 274 millions de dollars pour les raccrocheurs, puisque ceux-ci peuvent espérer des revenus moins élevés durant leur vie active qu'un diplômé;
- aux coûts de 651 millions de dollars en services publics, notamment ceux liés à l'assistance sociale et à la justice.

Au cours des dernières années, la performance du Québec pour la diplomation s'est améliorée. Cette amélioration s'explique notamment par une part importante des jeunes qui retournent à l'école après avoir décroché. Le Québec gagnerait à agir davantage pour prévenir le décrochage.

Coûts actualisés du décrochage scolaire pour une cohorte⁽¹⁾ d'élèves au Québec

(en millions de dollars)



(1) Une cohorte basée sur 89 574 élèves, dont 15 % de décrocheurs permanents et 16 % de raccrocheurs.

(2) Frais de cour exclus.

Source : *Savoir pour pouvoir : entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire – Rapport du Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires*, mars 2009. Les données utilisées sont celles du recensement de 2006.

2. LES DÉTERMINANTS DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN ÉDUCATION ET EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'analyse des déterminants de l'évolution des dépenses dans le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur permet de mieux comprendre plusieurs des enjeux et des grandes tendances prévisibles en ce qui concerne son financement².

Le gouvernement soutient financièrement chacun des ordres d'enseignement. Au total, 17 245 millions de dollars y seront consacrés en 2016-2017.

- De ce montant, 63 % sont alloués à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire.
- Une proportion de 37 % des dépenses totales est allouée à l'enseignement supérieur pour les ordres d'enseignement collégial et universitaire.

² Le fascicule *Le défi des finances publiques du Québec*, publié en juin 2014, a rendu publiques un ensemble d'informations permettant de mieux comprendre la nature et l'ampleur du défi des finances publiques ainsi que les pressions auxquelles sont soumises les dépenses publiques.

□ La croissance des dépenses

La croissance des dépenses pour l'éducation et l'enseignement supérieur a été de 3,2 % en moyenne par année de 2005-2006 à 2015-2016.

— Durant cette période, les trois ordres d'enseignement ont tous profité de ressources pour améliorer la qualité des services offerts et en bonifier l'offre, notamment pour améliorer la réussite des élèves et accroître l'accessibilité aux études supérieures.

Pour l'année 2016-2017, la croissance des dépenses pour l'éducation et l'enseignement supérieur est prévue à 3,0 %, soit 0,4 point de pourcentage de plus que la croissance de l'ensemble des autres dépenses, établie à 2,6 %.

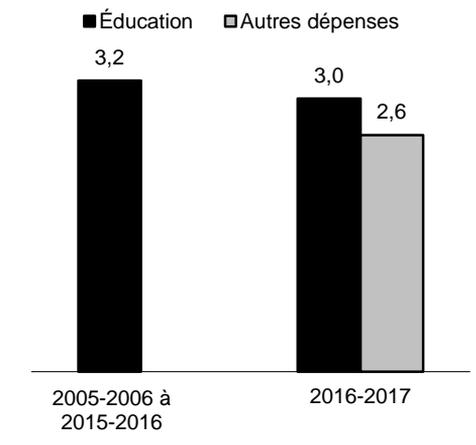
De plus, pour la période de 2016-2017 à 2026-2027, l'analyse des principaux déterminants de l'évolution des dépenses en éducation et en enseignement supérieur indique que les besoins seront plus importants au préscolaire, au primaire et au secondaire en raison de la croissance attendue des clientèles.

— L'effet de ces déterminants sur l'évolution attendue des dépenses dans les années à venir s'élève à 3,1 % par an en moyenne pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, comparativement à 1,1 % pour l'enseignement supérieur.

GRAPHIQUE 4

Croissance des dépenses de programmes pour l'éducation et les autres dépenses de programmes

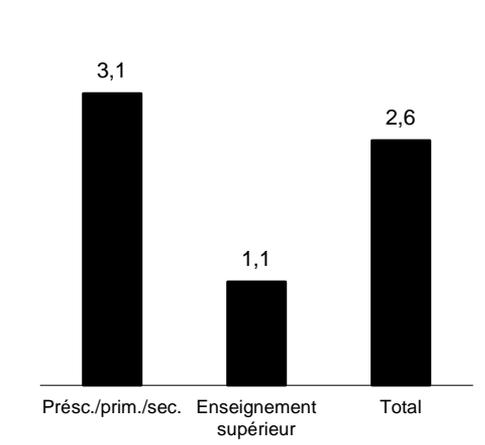
(croissance annuelle en pourcentage)



GRAPHIQUE 5

Projection de la croissance des dépenses de programmes d'éducation selon l'évolution de la population et l'inflation – 2016-2017 à 2026-2027

(croissance annuelle en pourcentage)



❑ L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire

Entre 2005-2006 et 2015-2016, le nombre de jeunes de 5 à 16 ans a diminué, contribuant à réduire les pressions sur la croissance des dépenses pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire.

- Malgré la diminution du nombre de jeunes de 5 à 16 ans, la croissance des dépenses a été maintenue en moyenne à 2,7 % par année, ce qui a permis de financer l'amélioration et la bonification des services d'éducation.
- L'amélioration et la bonification des services expliquent la moitié de la croissance de ces dépenses sur cette période. Elles y ont contribué pour 1,3 point de pourcentage.
 - Par exemple, le nombre d'élèves par classe a été abaissé dans les écoles primaires et secondaires.
 - De plus, afin de soutenir les élèves à risque ainsi que les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, des personnes-ressources ont été ajoutées dans les écoles depuis 2006-2007.

Au cours des prochaines années, la croissance des effectifs attendue à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire s'accélénera.

- Plus particulièrement, la population des 5 à 16 ans devrait passer d'environ 1 014 000 à 1 152 000 personnes, soit une augmentation de l'ordre de 138 000 personnes entre 2016-2017 et 2026-2027. Cette évolution correspond à une croissance de 1,3 % en moyenne par année.
- Ainsi, la prise en compte de l'effet de l'inflation et de la démographie entraînera une progression tendancielle moyenne des dépenses de 3,1 % par année.

TABLEAU 2

Croissance des dépenses de programmes observée et projetée pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire (variation en pourcentage)

	2005-2006 à 2015-2016	2016-2017 à 2026-2027
Effet de l'inflation et de la démographie		
Prix	2,2	1,8
Démographie (5 à 16 ans)	-0,8	1,3
Sous-total – Inflation et démographie	1,4	3,1
Amélioration et bonification des services	1,3	—
CROISSANCE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES OBSERVÉE	2,7	—

Note : La période historique présente les poids des facteurs de prix et de démographie. La période de projection présente le poids du facteur de prix et la croissance de la démographie.

□ L'enseignement supérieur

Entre 2005-2006 et 2015-2016, les dépenses pour l'enseignement supérieur ont augmenté en moyenne de 3,8 % par année.

L'augmentation du prix des services publics et du nombre d'adultes de 17 à 24 ans, qui constituent le principal bassin de population pour la clientèle des établissements d'enseignement postsecondaire, expliquent un peu plus des deux tiers de cette croissance.

L'amélioration et la bonification des services expliquent à elles seules près de 30 % de la croissance de ces dépenses.

— Au cours des dernières années, la couverture des services d'enseignement postsecondaire s'est élargie : la clientèle des établissements d'enseignement postsecondaire a en effet augmenté plus rapidement que le bassin de population des 17 à 24 ans.

— Cela s'explique notamment par le soutien que le gouvernement a accordé au développement de l'offre de formation collégiale et universitaire et à l'attraction de nouvelles clientèles : le gouvernement a entre autres soutenu la formation continue et l'offre de nouveaux programmes sur l'ensemble du territoire.

Pour les années à venir, le nombre d'étudiants attendu à l'enseignement supérieur, à taux de diplomation constant, diminuera, principalement en raison de la décroissance du nombre d'élèves à l'enseignement primaire et secondaire connue par le passé.

— De 2016-2017 à 2026-2027, la population des 17 à 24 ans passera globalement de 790 000 à 738 000 personnes, une réduction de l'ordre de 52 000 personnes sur la période.

Ce phénomène réduira les pressions sur les besoins de financement.

— Ainsi, l'effet de l'inflation et de la démographie entraînera une progression tendancielle moyenne des dépenses de 1,1 % par année.

TABLEAU 3

Croissance des dépenses de programmes observée et projetée pour l'enseignement supérieur (variation en pourcentage)

	2005-2006 à 2015-2016	2016-2017 à 2026-2027
Effet de l'inflation et de la démographie		
Prix	2,4	1,8
Démographie (17 à 24 ans)	0,4	-0,7
Sous-total – Inflation et démographie	2,8	1,1
Amélioration et bonification des services	1,0	—
CROISSANCE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES OBSERVÉE	3,8	—

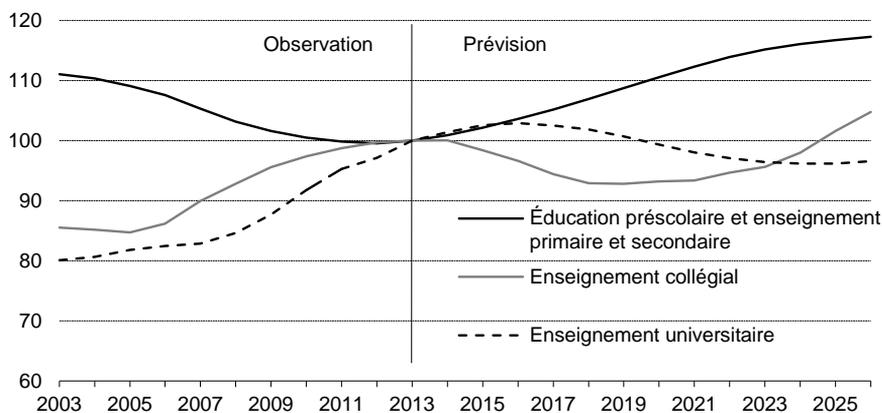
Note : La période historique présente les poids des facteurs de prix et de démographie. La période de projection présente le poids du facteur de prix et la croissance de la démographie.

Évolution des clientèles

L'évolution de la clientèle observée et projetée de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire entre 2003 et 2026 reflète les changements démographiques de la population en âge de fréquenter les établissements des réseaux de l'éducation.

- La clientèle de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire était dans une phase de décroissance depuis 2003, et ce, jusqu'en 2012.
- Or, les dernières observations et les prévisions laissent entrevoir un accroissement de l'effectif depuis 2014, découlant d'une augmentation de la fécondité québécoise observée ces dernières années.
- À l'enseignement collégial, la situation est tout autre. La projection montre que la clientèle entame une période de décroissance après avoir crû entre 2005 et 2014.
 - Cette décroissance est directement imputable à la baisse de la clientèle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire des années 2000.
- Le recul qui a commencé à affecter la clientèle de l'enseignement collégial se répercutera à l'enseignement universitaire à compter de 2017.

Évolution des clientèles pour le préscolaire, le primaire et le secondaire, l'enseignement collégial et l'enseignement universitaire de 2003 à 2026 (indice 2013 = 100)



Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

3. L'ÉVALUATION DE LA RÉUSSITE EN ÉDUCATION ET EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Au cours des dernières années, des progrès importants ont été réalisés afin d'améliorer le niveau de scolarité au Québec. Le meilleur taux de réussite au secondaire permet aussi d'augmenter le bassin de jeunes qui poursuivront des études supérieures en vue d'obtenir un diplôme d'études collégiales ou universitaires.

- Le taux de réussite scolaire chez les moins de 20 ans atteint 77,7 % en 2013-2014 alors qu'il était de 71,9 % cinq ans auparavant. L'objectif actuel vise à ce que, d'ici 2020, 80 % des jeunes obtiennent leur diplôme avant l'âge de 20 ans.
- L'amélioration de la réussite aux études secondaires a rendu possible le relèvement de la diplomation aux études supérieures, notamment aux études universitaires.
 - Depuis 1990, la part des personnes de 25 à 64 ans ayant un certificat ou un diplôme d'études supérieures a presque doublé.
 - À l'inverse, la part de ceux n'ayant aucun diplôme a connu une diminution significative.

Désirant poursuivre ces progrès, le gouvernement augmente ses investissements dans le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur pour contribuer à la réussite de chaque élève et de chaque étudiant, notamment en réduisant les disparités importantes qui subsistent à travers le territoire québécois.

❑ Des progrès significatifs en matière de scolarité

Des progrès significatifs relatifs au niveau de scolarité ont été réalisés au cours des 25 dernières années.

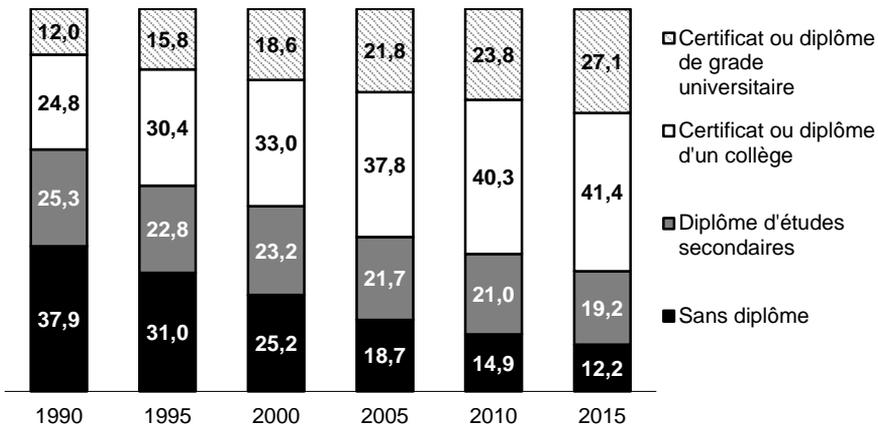
- La proportion des personnes de 25 à 64 ans sans diplôme a diminué de façon importante, passant de 37,9 % en 1990 à 12,2 % en 2015, une réduction de plus de 25 points de pourcentage.
- De même, la proportion des personnes dont le plus haut niveau de scolarité atteint est un diplôme d'études secondaires a diminué de 25,3 % à 19,2 %, au bénéfice des diplômés aux études supérieures.

En effet, ces deux constats expliquent en grande partie l'amélioration importante de la diplomation à l'enseignement supérieur observée depuis 25 ans.

- En 2015, 41,4 % de la population âgée de 25 à 64 ans avait un certificat ou un diplôme d'un collège, soit une amélioration de près de 17 points de pourcentage par rapport à 1990.
- Sur le plan des certificats, des diplômes et des grades universitaires, les gains depuis 1990 sont aussi très importants, avec une amélioration de l'ordre de 15 points de pourcentage.

GRAPHIQUE 6

Proportion de la population québécoise âgée de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint – 1990-2015 (en pourcentage)



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2016, et ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

❑ Le taux de réussite chez les moins de 20 ans

Le taux de réussite scolaire chez les moins de 20 ans atteint 77,7 % en 2013-2014, alors qu'il était de 71,9 % cinq ans auparavant. Cette hausse représente une augmentation de 1 point de pourcentage par an.

- Les progrès accomplis font en sorte que le Québec diplômé aujourd'hui 5 074 jeunes de plus par année que ce qui aurait été observé si aucun effort n'avait été consenti depuis 2008-2009 pour accroître le taux de réussite.
- Le gouvernement s'est donné comme objectif d'atteindre 80 % d'ici 2020.

En outre, les garçons accusent un retard de plus de 10 points de pourcentage par rapport aux filles relativement à la diplomation.

- Cet écart tend à se rétrécir alors que différentes initiatives, favorisant notamment la réalisation d'activités sportives en milieu scolaire, ont été introduites au cours des dernières années pour susciter davantage l'intérêt des garçons afin qu'ils persévèrent jusqu'à l'obtention de leur diplôme d'études secondaires.

TABLEAU 4

Taux de diplomation et de qualification après sept ans, par cohorte de nouveaux inscrits en première secondaire⁽¹⁾ (en pourcentage et en nombre de diplômés)

	Années de fin de cohortes					
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Sexe masculin	65,6	66,0	67,6	69,6	70,6	72,5
Sexe féminin	78,3	78,8	79,5	80,5	81,2	83,0
ENSEMBLE DU QUÉBEC	71,9	72,3	73,4	75,0	75,8	77,7
<i>Nombre de diplômés</i>	67 706	69 356	70 360	69 928	69 389	67 971
<i>Nombre de diplômés sur la base du taux de diplomation de 2008-2009</i>	67 706	68 991	68 906	67 038	65 819	62 897
Effet cumulatif de la hausse de diplomation	—	365	1 454	2 890	3 570	5 074

(1) Correspond à la proportion des élèves qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme sept ans après leur entrée au secondaire.

Source : Calcul du ministère des Finances à partir des données du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Le taux de réussite scolaire est établi pour les jeunes avant l'âge de 20 ans, permettant ainsi de tenir compte du fait que le Québec a réalisé des efforts importants à ce titre pour s'assurer de raccrocher le plus d'élèves possible.

Malgré les progrès réalisés, l'objectif d'un meilleur taux de réussite, jumelé à un temps plus court pour que l'élève obtienne son diplôme, demeure une priorité.

❑ Des disparités dans les taux de diplomation entre les commissions scolaires

Des disparités dans les taux de diplomation existent entre les différentes commissions scolaires sur le territoire québécois.

Des écarts de l'ordre de 15 points de pourcentage sont observés entre les différentes commissions scolaires, que ce soit au-dessus ou sous la moyenne de 77,7 % observée en 2013-2014.

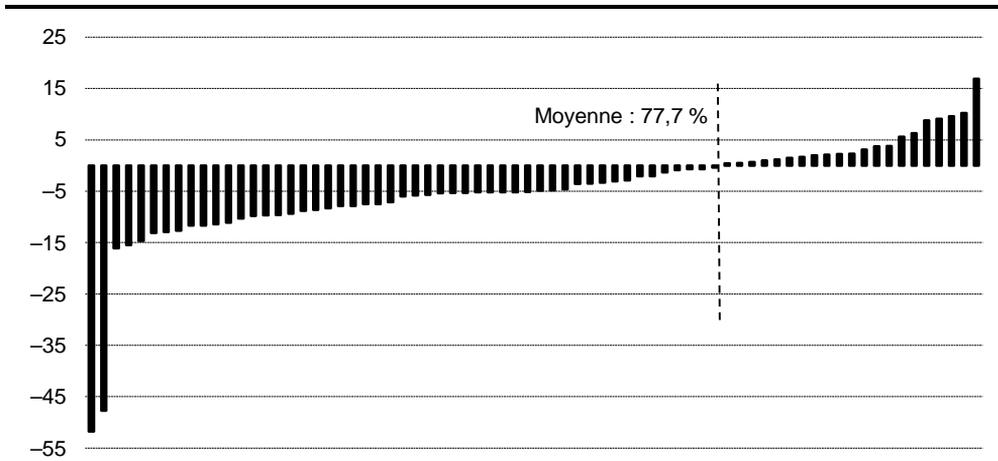
— Au total, 21 commissions scolaires affichent un taux de diplomation et de qualification supérieur à la moyenne, dont onze présentent un taux supérieur ou égal à 80 %³.

De plus, environ 70 % des commissions scolaires ont un taux de diplomation qui se situe sous la moyenne.

— Plus particulièrement, treize commissions scolaires s'éloignent de 10 points de pourcentage ou plus de la moyenne.

GRAPHIQUE 7

Écart par rapport à la moyenne du taux de diplomation et de qualification au secondaire par commission scolaire pour 2013-2014 (en points de pourcentage)



Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

³ Des disparités peuvent notamment découler de la taille de certaines commissions scolaires.

❑ Un taux de décrochage plus élevé dans les milieux défavorisés

Bien que le phénomène du décrochage soit complexe et que ses causes soient multiples, il ressort des différences importantes dans le taux de sorties avec diplôme ou qualification selon l'indice de milieu socioéconomique⁴ (IMSE) de l'école fréquentée par les élèves.

Ainsi, selon que les élèves fréquentent une école d'un milieu très favorisé (rang IMSE 1) ou d'un milieu très défavorisé (rang IMSE 10), le taux de décrochage diffère considérablement.

— Par rapport aux écoles ayant un IMSE de 1, les écoles ayant un IMSE de 10 ont un taux de décrochage scolaire supérieur de l'ordre de 14 points de pourcentage en 2012-2013.

Or, une amélioration du taux de décrochage (sorties sans diplôme ni qualification) pour chaque rang de l'IMSE a été observée entre 1999-2000 et 2012-2013.

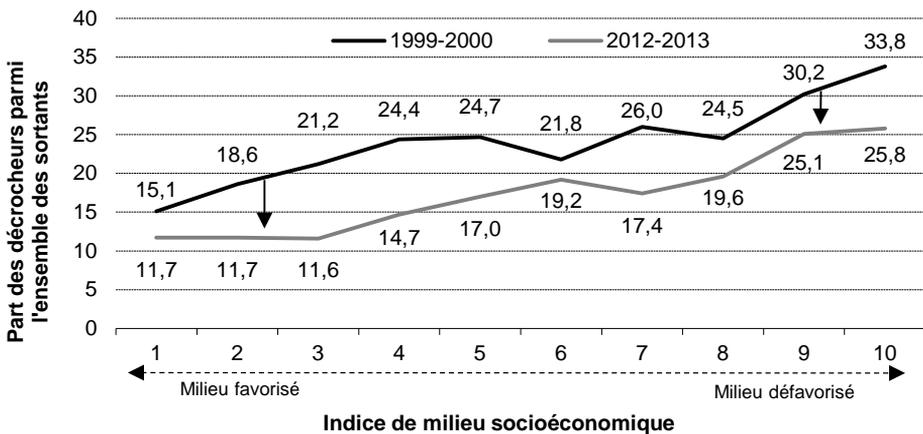
— Par exemple, le taux de décrochage des écoles les plus défavorisées est passé de 33,8 % à 25,8 %. Celui des écoles des milieux les plus favorisés a également diminué, passant de 15,1 % à 11,7 %.

— Les baisses les plus importantes ont été observées pour les écoles secondaires de rangs déciles 3, 4 et 7.

— De plus, l'écart entre les indices 1 et 10 tend à s'amenuiser, passant de plus de 18 points de pourcentage à 14 points de pourcentage.

GRAPHIQUE 8

Taux de sorties sans diplôme ni qualification, années scolaires 1999-2000 et 2012-2013, par rang décile des indices de défavorisation des écoles secondaires (en pourcentage)



Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

⁴ L'IMSE est composé de deux variables, soit la sous-scolarisation de la mère et l'inactivité des parents. Ce sont les variables explicatives les plus fortes de la non-réussite scolaire.

Comment mesurer la performance au chapitre de l'éducation?

Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves

Depuis 2000, le Québec participe au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), une enquête internationale auprès des jeunes et sous la responsabilité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'évaluation se fait tous les trois ans chez les élèves de 15 ans sur la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique.

Dans un bilan comparatif sur l'éducation et les compétences, le Conference Board du Canada¹ classe le Canada et les provinces par rapport à quinze autres pays sélectionnés en fonction du niveau de vie, de la taille de la population et de la superficie.

La performance au Canada

Le Canada réalise une bonne performance en se classant au 6^e rang dans le bilan traitant de l'éducation et des compétences. Il obtient une note globale de « B » concernant les épreuves de compréhension de l'écrit, de mathématiques et de sciences du PISA de 2012.

– Cette évaluation permet de déterminer si les jeunes Canadiens ont les compétences nécessaires pour réussir.

Or, il existe des disparités significatives entre les provinces.

– Certaines parviennent à obtenir des notes élevées, comme l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Québec, mais plusieurs autres réalisent une moins bonne performance.

¹ S'inspirant d'analyses antérieures du programme Les performances du Canada, le Bilan comparatif sur l'éducation et les compétences est le deuxième d'une série de six rapports sur la performance socioéconomique du Canada et des provinces.

Comment mesurer la performance au chapitre de l'éducation? (suite)

Les résultats du Québec

Le Québec obtient un « A » grâce à la forte part d'élèves ayant de hautes compétences en mathématiques. Toutefois, il obtient un « D » pour la part d'élèves excellent en sciences.

Il obtient un « A+ » pour la faible proportion d'élèves de 15 ans ayant des compétences insuffisantes en mathématiques.

Par ailleurs, le Québec reçoit des « B » pour chacun des indicateurs suivants : élèves ayant de hautes compétences en compréhension de l'écrit, élèves ayant des compétences insuffisantes en compréhension de l'écrit et élèves ayant des compétences insuffisantes en sciences. Pour ce qui est de la moyenne canadienne, les résultats sont respectivement de « B », « A » et « B », des résultats semblables à ceux du Québec.

En ce qui concerne les élèves résilients, indicateur mesurant le pourcentage d'élèves de 15 ans issus d'un milieu socioéconomique modeste qui obtiennent d'excellents résultats à l'épreuve de mathématiques du PISA, le Québec obtient également un « A », alors que plusieurs provinces canadiennes obtiennent « C » ou même « D ».

Il reçoit un « B » pour l'indicateur de l'équité du rendement de l'apprentissage, qui mesure l'écart de résultats entre les élèves nés au pays et les élèves immigrés à l'épreuve de mathématiques du PISA, alors que la moyenne canadienne est de « A ».

Indicateurs de l'éducation : bilan

	Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
Équité du rendement de l'apprentissage	A	n.a.	C	B	A	B	A	A	A	A	A
Élèves résilients	B	C	D	C	C	A	C	C	C	C	B
Achèvement des études secondaires	A	B	A	A	A	A	A+	A	A	A+	A+
Compétences en compréhension de l'écrit											
Insuffisantes	A	C	D	B	D	B	A	D	C	A	A+
Excellentes	B	C	D-	D	D	B	B	D	D	B	B
Compétences en mathématiques											
Insuffisantes	B	C	D	C	C	A+	B	D	B	B	A
Excellentes	B	D	D-	D	D	A	C	D	C	B	B
Compétences en sciences											
Insuffisantes	B	B	D	B	C	B	B	C	B	A	A
Excellentes	C	C	D-	D	D	D	C	D	D	A	A

Note : Les indicateurs de ce niveau se concentrent sur la performance des élèves de la maternelle à la 12^e année.

Source : Conference Board du Canada, *Les performances du Canada : Bilan comparatif sur l'éducation et les compétences*.

❑ La performance à l'enseignement supérieur

L'amélioration de la réussite aux études secondaires a contribué au relèvement de la diplomation aux études supérieures, notamment à l'université.

Au cours des dernières années, une amélioration du taux de réussite a été observée autant au baccalauréat et à la maîtrise qu'au doctorat, laquelle s'est traduite par une amélioration du taux de diplomation des Québécois à l'enseignement supérieur.

■ Le taux de réussite

La réussite à l'enseignement supérieur peut être mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un diplôme parmi une cohorte de nouveaux inscrits au collège, au baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat.

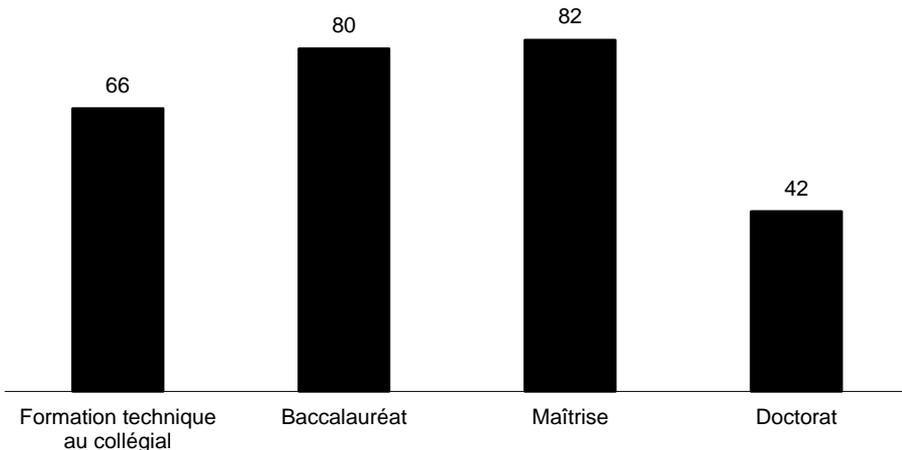
Pour le baccalauréat, le taux de réussite après six ans est de 80 %, soit une progression de 4 points de pourcentage, alors qu'il était de 76 % dix ans plus tôt⁵.

Au total, 82 % des étudiants qui sortent des programmes d'études menant à l'obtention de la maîtrise obtiennent un diplôme, une hausse de 9 points de pourcentage depuis 1997.

Ces performances en matière de réussite sont supérieures à ce qui est observé pour la formation technique au collégial, avec 66 %, et au doctorat, avec 42 %.

GRAPHIQUE 9

Taux de réussite d'une cohorte⁽¹⁾ de nouveaux inscrits à l'enseignement supérieur après 6 ans (en pourcentage)



Note : La réussite est mesurée par la proportion de nouveaux titulaires d'un diplôme parmi la population étudiante ayant quitté, avec ou sans diplôme, les programmes d'études y conduisant.

(1) La cohorte utilisée pour la formation technique au collégial est celle de 2007, pour le baccalauréat et la maîtrise, celle de 2008, et pour le doctorat, celle de 2006.

Source : Statistique Canada.

⁵ Soit pour la cohorte des étudiants de 1999.

Part de la population détenant un grade universitaire au Québec et dans d'autres provinces canadiennes

Part de la population détenant un grade universitaire en 2015

En 2015, la part de la population âgée de 25 à 64 ans qui détenait un grade universitaire était de 27,1 % au Québec.

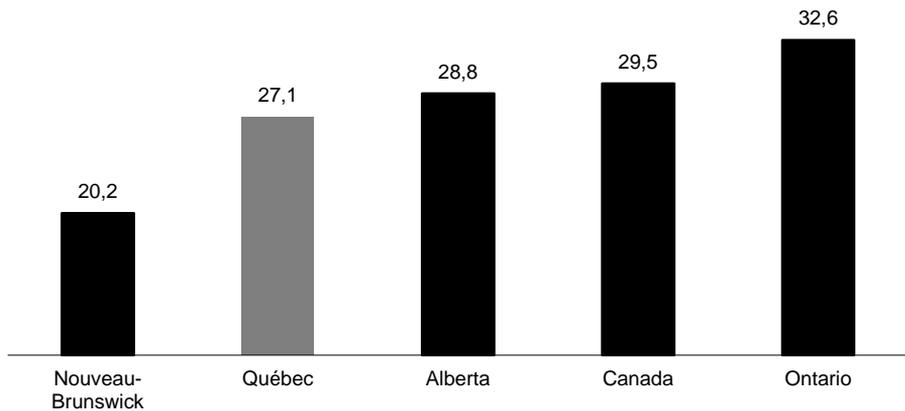
- Elle est comparable à celle de l'ensemble du Canada, avec 29,5 %, et celle de l'Alberta, avec 28,8 %.

Or, le Québec accuse tout de même un retard par rapport à d'autres provinces, notamment l'Ontario.

- Un écart de plus de 5 points de pourcentage subsiste entre les deux provinces pour l'année 2015.

Part de la population âgée de 25 à 64 ans détenant un grade universitaire au Québec et ailleurs au Canada – 2015

(en pourcentage)



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2016.

Des progrès significatifs chez les plus jeunes

Au Québec, comme ailleurs au Canada, le taux de diplomation des 25 à 34 ans s'est amélioré au cours des dix dernières années.

- Globalement, en 2012, 30,4 % de la population âgée de 25 à 34 ans détenait un grade universitaire (baccalauréat, maîtrise ou doctorat), comparativement à 27,4 % en 2007 et à 25,1 % en 2002.

Le taux de diplomation au Québec en 2012 est comparable à celui du Canada, soit 30,8 %, mais il demeure inférieur au taux ontarien, qui s'élève à 34,5 %.

- L'écart avec l'Ontario s'est toutefois réduit de 20 % depuis 2002.

■ La durée des études à l'enseignement supérieur

Les taux de réussite au baccalauréat et à la maîtrise, calculés six ans après la première inscription, sont de l'ordre de 80 %. L'analyse des résultats par cohorte montre qu'après six ans :

- 66 % ont obtenu leur diplôme d'études collégiales (DEC) de la formation technique, dont 56 % après quatre ans;
- 80 % ont obtenu leur baccalauréat, dont 63 % après quatre ans;
- 82 % ont obtenu leur maîtrise, dont 78 % après quatre ans;
- 42 % ont obtenu leur doctorat, dont 13 % après quatre ans.

GRAPHIQUE 10

Taux de réussite d'une cohorte de nouveaux inscrits selon le cycle d'études et la durée⁽¹⁾

Étudiants inscrits à temps plein à un DEC de la formation technique	Après 3 ans : 38 % Après 4 ans : 56 % Après 5 ans : 63 % Après 6 ans : 66 %
Étudiants inscrits à temps plein au baccalauréat	Après 4 ans : 63 % Après 5 ans : 76 % Après 6 ans : 80 %
Étudiants inscrits à temps plein à la maîtrise	Après 3 ans : 71 % Après 4 ans : 78 % Après 5 ans : 81 % Après 6 ans : 82 %
Étudiants inscrits à temps plein au doctorat	Après 4 ans : 13 % Après 5 ans : 27 % Après 6 ans : 42 %

(1) La cohorte utilisée pour la formation technique au collégial est celle de 2007, pour le baccalauréat et la maîtrise, celle de 2008, et pour le doctorat, celle de 2006.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

En plus des indicateurs sur les taux de diplomation et la réussite des études collégiales et universitaires présentés dans ce document, il importe de rappeler que d'autres indicateurs permettent d'évaluer la performance à l'enseignement supérieur, notamment :

- la qualité de la recherche;
- le positionnement concurrentiel des établissements universitaires sur les scènes canadienne et internationale;
- l'attraction de professeurs et d'étudiants étrangers dans les établissements collégiaux et universitaires québécois.

❑ **Les infrastructures en éducation et en enseignement supérieur**

Pour mener à bien sa mission, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a pour objectif de maintenir des conditions favorables à la poursuite des études en assurant la qualité et la pérennité des infrastructures qui sont sous sa responsabilité.

Globalement, les objectifs en matière d'infrastructures du secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur visent notamment à :

- accompagner les commissions scolaires et les établissements d'enseignement dans la planification des besoins à court, moyen et long terme;
- maintenir l'état moyen des infrastructures à un niveau satisfaisant ou à améliorer l'état des bâtiments fréquentés par la clientèle étudiante;
- améliorer le suivi annuel des projets liés au déficit de maintien des actifs et la qualité de l'information sur l'état des infrastructures;
- améliorer le modèle d'allocation des ressources afin de prendre en compte, entre autres, l'état des infrastructures.

■ **Les commissions scolaires**

Le parc d'infrastructures des commissions scolaires se compose de 4 104 bâtiments.

Ce parc est réparti entre les commissions scolaires linguistiques et celles à statut particulier. Il regroupe des immeubles dans différentes catégories, soit les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire, les centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes ainsi que les immeubles administratifs et à autres usages.

Les commissions scolaires sont également dotées d'un parc d'équipements qui est utilisé aux fins de l'éducation, du loisir et du sport.

■ **L'enseignement supérieur**

Le parc d'infrastructures du réseau collégial est doté de 948 bâtiments.

Le parc d'infrastructures du réseau universitaire est doté de 1 028 bâtiments.

Les réseaux collégial et universitaire sont également dotés de parcs d'équipements, utilisés aux fins de l'enseignement supérieur et de la recherche.

■ Un parc immobilier dont l'état global doit être amélioré

Les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2016-2017 (PAGI) illustrent le portrait de l'inventaire des infrastructures publiques et incluent une évaluation de leur état et de leur déficit de maintien d'actifs.

Particulièrement, pour les infrastructures des commissions scolaires, le PAGI du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dresse les constats suivants :

- environ 70 % des infrastructures sont dans un état qualifié de très bon à satisfaisant (indices A, B et C);
- environ 30 % des infrastructures sont dans un mauvais ou très mauvais état (indices D et E).

Par ailleurs, les infrastructures destinées à l'enseignement supérieur sont dans un état similaire à celui des commissions scolaires. En effet, 72 % des infrastructures des cégeps et des universités présentent un état allant de très bon à satisfaisant.

TABLEAU 5

Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures 2016-2017 (en pourcentage)

	ABC : Très bon à satisfaisant	D : Mauvais état	E : Très mauvais état	Indice d'état moyen
Écoles préscolaires et primaires	67	19	14	D
Écoles secondaires	76	19	5	C
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	74	19	7	C
Cégeps	72	21	7	C
Universités	72	14	14	D

Source : Secrétariat du Conseil du trésor, *Les infrastructures publiques du Québec*, « Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2016-2017 », mars 2016.

L'indice d'état gouvernemental d'une infrastructure publique

L'indice d'état gouvernemental est une échelle permettant de présenter, sur une base unique et comparative, l'état des infrastructures (immeubles, ouvrages de génie civil ou équipements). Cet indice a été élaboré, en fonction des meilleures pratiques, dans le cadre des lignes directrices du Secrétariat du Conseil du trésor. Il différencie cinq états possibles, soit de très bon à très mauvais, ainsi qu'un seuil en dessous duquel une infrastructure n'est plus considérée dans un état satisfaisant.

Le cas échéant, l'infrastructure comporte généralement un déficit de maintien d'actifs. L'organisme est alors responsable de mettre en place, si requises, des mesures d'atténuation de risques afin que l'infrastructure assure la sécurité des personnes et n'affecte pas leur santé, sans quoi celle-ci doit être mise hors service.

Le déficit de maintien d'actifs se réfère à des travaux de maintien d'actifs qui auraient normalement dû être réalisés antérieurement à l'inspection et qui découlent de la constatation d'une défectuosité ou d'une perte de performance.

4. LE PLAN POUR LA RÉUSSITE EN ÉDUCATION ET EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour soutenir les secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur, le gouvernement met en place un Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, dont les mesures visent la réussite du plus grand nombre, en priorisant les actions soutenues par des recherches probantes.

Les ressources sont allouées en fonction d'objectifs précis afin de permettre l'atteinte des cibles de réussite.

Le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur s'articule autour des quatre volets suivants :

- agir tôt et au bon endroit;
- donner aux élèves et aux étudiants le goût de réussir et de se dépasser;
- continuer d'innover en éducation et en enseignement supérieur;
- améliorer les infrastructures.

Les investissements permettront d'atteindre plus rapidement l'objectif de relever à 80 %, d'ici 2020, le taux de diplomation au secondaire. Ils permettront également d'aller plus loin en matière de diplomation.

En outre, ces investissements s'inscrivent dans la prochaine politique gouvernementale visant à accroître la réussite en éducation et la persévérance scolaire.

TABLEAU 6

Les investissements dans le cadre du Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur

(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Total
Investissements dans les services directs aux élèves et aux étudiants				
Agir tôt et au bon endroit	97	101	102	300
Donner aux élèves et aux étudiants le goût de réussir et de se dépasser	40	40	40	120
Continuer d'innover en éducation et en enseignement supérieur	27	27	27	80
Total	164	168	168	500
Investissements dans les infrastructures en éducation				
Améliorer les infrastructures	200	305	115	700 ⁽¹⁾

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le total comprend les investissements de 80 M\$ prévus au-delà de 2018-2019, ce qui porte les investissements du Plan à 700 M\$.

4.1 Agir tôt et au bon endroit

Agir tôt et au bon endroit, notamment dans les milieux défavorisés et dévitalisés, augmente les chances de réussir des élèves et des étudiants.

Le premier volet du Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur permet le déploiement d'un environnement d'apprentissage innovant et prévoit l'ajout de personnels spécialisés pour accompagner les jeunes et lutter contre le décrochage scolaire.

— Un montant de 100 millions de dollars y sera consacré en moyenne par année à compter de 2016-2017, afin de se donner les moyens d'agir tôt et au bon endroit.

TABLEAU 7

Investissements pour le volet Agir tôt et au bon endroit (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Agir tôt	51	54	54
Contrer le décrochage scolaire	35	36	37
Autres initiatives pour agir tôt et au bon endroit	11	11	11
TOTAL	97	101	102
Répartition des investissements			
<i>Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire⁽¹⁾</i>	87	91	92
<i>Enseignement supérieur</i>	10	10	10

(1) Inclut également les mesures touchant le loisir, le sport et le plein air.

❑ **Agir tôt**

Le Plan prévoit le déploiement de personnels spécialisés afin d'accompagner des élèves en difficulté d'apprentissage, notamment dans les milieux défavorisés.

Des investissements de 51 millions de dollars en 2016-2017 et de 54 millions de dollars par an pour les années suivantes permettent d'agir tôt, soit :

- 39 millions de dollars par année pour renforcer les ressources et pratiques dédiées à la réussite en lecture et écriture pour les élèves du primaire des milieux les plus défavorisés. Au total, 29 000 élèves de maternelles 4 et 5 ans et du premier cycle du primaire dans 268 écoles seront rejoints par cette mesure;
- 7 millions de dollars par année pour ajouter 70 classes de maternelle 4 ans à temps plein, touchant 1 300 enfants de milieux défavorisés;
- 4 millions de dollars par année afin d'intervenir davantage auprès des clientèles les plus vulnérables tout au long de leur parcours de formation;
- 1 million de dollars en 2016-2017 et 4 millions de dollars par an les années suivantes consacrés à l'élargissement du programme d'éveil à la lecture au niveau de la petite enfance.

❑ **Contre le décrochage scolaire**

Le Plan prévoit des investissements additionnels de l'ordre de 35 millions de dollars par année pour contre le décrochage scolaire, soit :

- 10 millions de dollars pour soutenir l'intégration en classe des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
- 10 millions de dollars pour soutenir la réussite des étudiants collégiaux ayant des besoins particuliers et en situation de handicap;
- 9 millions de dollars afin d'offrir un accompagnement individualisé en mathématiques, en sciences et en langues à près de 12 000 élèves dans 150 écoles du Québec;
- 4 millions de dollars pour favoriser la prise en charge régionale et locale d'organismes d'aide à la réussite scolaire;
- 2 millions de dollars de plus dédiés aux jeunes à risque de décrochage partout au Québec pour leur offrir un accompagnement soutenu dès leur entrée au secondaire.

❑ **Les autres initiatives pour agir tôt et au bon endroit**

L'initiative l'École du 21^e siècle, dotée d'un financement annuel de 5 millions de dollars, permet d'offrir un environnement d'apprentissage stimulant et innovant, notamment par la mise en commun des expertises des réseaux d'enseignement afin de moderniser les manières d'enseigner.

- Ces initiatives visent à adapter l'offre de services, notamment par un meilleur accès à la formation à distance ou l'accès à du matériel numérique pour les élèves et les enseignants.

De plus, des investissements annuels supplémentaires de 5 millions de dollars contribuent à assurer la vitalité des petites communautés et visent à améliorer la prise en charge régionale et locale d'organismes d'aide à la réussite scolaire.

Enfin, 1 million de dollars par année sont réservés au déploiement de l'éducation interculturelle à l'école québécoise pour favoriser une intégration harmonieuse.

La maternelle 4 ans dans les milieux défavorisés

Les résultats de recherches sont clairs : agir tôt et mieux préparer les enfants de milieux défavorisés et leurs parents à une entrée scolaire réussie sont des moyens reconnus pour contrer le décrochage scolaire.

- Les résultats de l'Enquête longitudinale sur le développement des enfants du Québec (ELDEQ)¹ ont permis de montrer que certaines difficultés vécues par les jeunes nécessitaient, au moment de l'entrée à l'école, plus d'interventions en matière de santé et d'adaptation sociale et scolaire.

Depuis 2013-2014, des services d'éducation préscolaire pour les élèves de 4 ans ont été implantés progressivement dans les milieux défavorisés du Québec.

- L'instauration de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé permet de renforcer le développement du langage et d'autres capacités nécessaires à la réussite scolaire, notamment en jouant un rôle compensatoire et d'égalisation des chances. Les enfants peuvent ainsi acquérir de précieuses compétences qui leur permettront de développer les capacités nécessaires à leur réussite scolaire.

Un projet pilote pour évaluer l'éveil à la lecture et à l'écriture

L'apprentissage de la lecture est un déterminant important de la réussite scolaire des enfants. Les pratiques d'éveil à la lecture et à l'écriture chez les jeunes enfants favorisent le développement ultérieur des habiletés de lecture et d'écriture. Elles contribuent aussi éventuellement à renforcer leur capacité d'apprentissage dans les autres domaines, comme les mathématiques et les sciences.

- Ces pratiques les amènent notamment à se préparer en vue de leur cheminement scolaire, réduisent les troubles d'apprentissage et les coûts de soutien pédagogique et améliorent la réussite en éducation. Les jeunes ayant participé à des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture, que ce soit à la maison ou à la garderie, apprennent plus facilement à lire et sont de meilleurs lecteurs².

Un programme d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les services de garde en milieu scolaire a été conçu et expérimenté pendant l'année scolaire 2010-2011 auprès d'enfants de la maternelle. Ce projet pilote a permis de constater que l'éveil à la lecture et à l'écriture a des effets significatifs sur l'engagement et l'ouverture face aux livres auprès des jeunes exposés au programme par rapport à ceux qui n'y ont pas participé.

1 Institut de la statistique du Québec.

2 Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Le plaisir de lire et d'écrire, ça commence bien avant l'école*, cahier de mise en œuvre 2003-2007.

4.2 Donner aux élèves et aux étudiants le goût de réussir et de se dépasser

Offrir des parcours scolaires variés permet de donner le goût de réussir au plus grand nombre, en donnant aux jeunes des opportunités afin qu'ils connaissent des succès durant leur parcours académique.

— Le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur propose des initiatives totalisant 40 millions de dollars par an pour inciter les jeunes à réussir et à se dépasser.

TABLEAU 8

Investissements pour le volet Donner aux élèves et aux étudiants le goût de réussir et de se dépasser (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Sport, culture et partenariats			
Favoriser la réussite par la pratique de l'activité physique dans les écoles	8	8	8
Favoriser l'apprentissage et la réussite par le contact aux arts et à la culture	3	3	3
Mettre en place Placement Réussite pour le bénéfice des jeunes	4	4	4
L'excellence en enseignement supérieur			
Soutenir l'atteinte de l'excellence en enseignement supérieur dans les collèges et les universités	25	25	25
TOTAL	40	40	40
Répartition des investissements			
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire ⁽¹⁾	15	15	15
Enseignement supérieur	25	25	25

(1) Inclut également les mesures touchant le loisir, le sport et le plein air.

❑ Sport, culture et partenariats

Le Plan propose des actions touchant le sport, la culture et les partenariats.

- Des investissements de 8 millions de dollars à compter de 2016-2017 sont prévus afin de favoriser la réussite par la pratique de l'activité physique.
 - Ces investissements visent notamment à améliorer l'accès aux équipements et matériel pour la pratique d'activités physiques pour ainsi contribuer à la réussite et à la persévérance scolaires. Ils sont complétés par les investissements prévus au PQI présentés à la section 4.4.
- Un montant de 3 millions de dollars à compter de 2016-2017 est réservé afin de favoriser l'apprentissage et la réussite par le contact aux arts et à la culture. Ces initiatives se traduiront entre autres par l'organisation d'activités en lien avec la culture et par un meilleur arrimage entre la culture et l'éducation.
- La réussite en éducation et en enseignement supérieur étant l'affaire de tous, 4 millions de dollars sont consacrés annuellement pour soutenir différents acteurs qui y contribuent.
 - Par la mise en œuvre de Placement Réussite, le gouvernement vise à créer ou à renforcer les liens avec des partenaires clés de la société civile pour la réussite. Ces participations prendront la forme de partenariats, alors que les initiatives porteuses du milieu sont appuyées par un soutien financier gouvernemental.

❑ L'excellence en enseignement supérieur

L'amélioration de la réussite vise également l'enseignement collégial et universitaire, et 25 millions de dollars additionnels y seront consacrés à compter de 2016-2017.

- Ces sommes visent notamment à mettre en place des mesures de soutien à la réussite pour les étudiants collégiaux et universitaires.

L'offre culturelle pour les plus jeunes

Le rapport à la culture commence dès la naissance. Les premiers contacts des jeunes avec la culture se font grâce aux intermédiaires que sont la famille, les services de garde et l'école. Ces premiers contacts sont déterminants pour la place que la culture occupe dans la vie d'un individu. Par ailleurs, les bénéfices du contact avec la culture pour le développement des jeunes sont de plus en plus reconnus.

Pour capter l'intérêt des jeunes, il est essentiel de développer une offre culturelle qui leur soit destinée. Le développement de cette offre passe par les artistes, les créateurs et les organismes culturels qui œuvrent pour le jeune public.

En plus du montant annuel de 3 millions de dollars prévu au Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, le gouvernement investit 5 millions de dollars additionnels par année à partir de 2016-2017 afin de bâtir l'offre de création en faveur des enfants âgés de 4 à 11 ans, notamment en renforçant l'appui aux créateurs par le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Exemples d'implication de la société civile en éducation

Fusion Jeunesse

Fusion Jeunesse est un organisme de bienfaisance gagnant de plusieurs prix et distinctions qui a pour objectif de créer des partenariats entre des écoles primaires ou secondaires et des universités.

Sa mission consiste à contrer le décrochage scolaire en créant des liens continus entre le système scolaire et la communauté, tout en implantant des projets pédagogiques, pratiques et innovants destinés aux jeunes à risque afin de contribuer à leur instruction, à leur socialisation et à leur qualification.

Les jeunes sont accompagnés durant toute l'année scolaire dans le but de produire une création qu'ils présentent en fin d'année.

- Par exemple, le projet Soutien académique, dont l'objectif est de faciliter le passage du primaire au secondaire pour les jeunes en difficulté, est construit selon une approche personnalisée.

En 2014-2015, des résultats concrets ont été obtenus :

- 14 % des élèves suivis avaient une moyenne supérieure à 75 % en français;
- 16 % des élèves suivis avaient une moyenne supérieure à 75 % en mathématiques.

L'Ancre des jeunes

L'Ancre des jeunes intervient depuis 1991 dans un secteur où le taux de décrochage est d'environ 50 %. Sa mission est de favoriser la persévérance scolaire chez les jeunes en assurant un encadrement soutenu et individualisé sur les plans académique, social et personnel.

Les services de L'Ancre des jeunes s'adressent à des élèves de 5^e année du primaire jusqu'à la 4^e année du secondaire. Ceux-ci présentent des problèmes importants de motivation scolaire et sont à risque de décrochage ou ont déjà décroché.

Le Grand défi Pierre Lavoie

Le Grand défi Pierre Lavoie (GDPL) s'est donné pour mission d'encourager les Québécois à adopter de saines habitudes de vie sur une base régulière de façon à ce que les choix santé deviennent la norme pour les générations de demain.

À l'origine intimement lié au milieu de l'éducation primaire, le GDPL a aujourd'hui élargi sa mission pour mobiliser les étudiants de tous les niveaux de même que des gens de tous âges, au Québec et au-delà.

- À cette fin, différents événements majeurs et rassembleurs sont mis sur pied chaque année afin de produire un changement durable au sein de la population.

Son coup d'envoi a été donné en novembre 2008. Il est devenu le plus important événement santé organisé dans la province.

Les activités de levée de fonds sont des initiatives qui contribuent non seulement à changer les habitudes de vie des participants (18 ans et plus), mais elles les encouragent à s'engager eux-mêmes dans la promotion des saines habitudes de vie dans les écoles.

4.3 Continuer d'innover en éducation et en enseignement supérieur

Les liens entre les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et les entreprises contribuent à ce que la formation des jeunes leur permette de s'épanouir tout en répondant aux besoins actuels et futurs du marché du travail.

— Le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur propose des investissements de 27 millions de dollars à compter de 2016-2017 afin de continuer à innover en éducation et en enseignement supérieur.

TABLEAU 9

Investissements pour le volet Continuer d'innover en éducation et en enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Améliorer l'efficacité des réseaux			
Accroître la formation et le financement des projets d'optimisation	8	8	8
Pratiques innovantes			
Soutenir l'insertion professionnelle et l'adéquation formation-emploi	10	8	8
Favoriser la mobilité des étudiants québécois	5	4	4
Appuyer les centres collégiaux de transfert de technologie	4	6	6
TOTAL	27	27	27
Répartition des investissements			
<i>Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire⁽¹⁾</i>	8	7	7
<i>Enseignement supérieur</i>	19	20	20

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Inclut également les mesures touchant le loisir, le sport et le plein air.

❑ Améliorer l'efficacité des réseaux

Le Plan prévoit 8 millions de dollars par année à compter de 2016-2017 afin d'accroître l'efficacité des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur par des pratiques innovantes.

— Cette mesure vise à stimuler la mise en œuvre de projets d'optimisation dans les commissions scolaires et les collèges et de réinvestir les sommes dégagées dans les services directs aux élèves et aux étudiants.

De plus, des formations en matière de gouvernance seront mises sur pied afin de sensibiliser les administrateurs à leur rôle de gestionnaire de fonds publics.

❑ Pratiques innovantes

Le Plan prévoit 10 millions de dollars en 2016-2017 et 8 millions de dollars à compter de 2017-2018 pour favoriser l'insertion professionnelle et améliorer l'adéquation formation-emploi.

— Afin de renforcer le maillage du milieu socioéconomique avec les commissions scolaires, les collèges et universités, les investissements additionnels permettront de nouveaux partenariats, notamment en région.

Avec l'objectif de contribuer à la vitalité des collèges et des programmes d'études en région et à l'international, des montants de 5 millions de dollars en 2016-2017 et de 4 millions de dollars à compter de 2017-2018 sont prévus afin notamment d'accroître la mobilité des étudiants québécois et d'augmenter le rayonnement de l'enseignement supérieur par l'internationalisation des programmes d'études.

■ Appuyer les centres collégiaux de transfert de technologie

L'innovation est incontournable pour permettre aux entreprises d'augmenter leur productivité. Les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) sont bien positionnés pour appuyer les entreprises dans leur processus d'innovation, grâce à leur expertise technique et scientifique et à leurs équipements à la fine pointe de la technologie.

— Les activités des CCTT favorisent la collaboration entre les entreprises et les établissements d'enseignement collégial. En engageant eux-mêmes des étudiants en tant que stagiaires dans leurs laboratoires, les CCTT contribuent grandement à la formation des étudiants.

Pour favoriser l'innovation, les CCTT se sont dotés d'un nouveau modèle d'intervention, qui a pour objectif d'accompagner les entreprises tout au long du processus d'innovation, de la conception à la commercialisation.

Afin d'implanter graduellement ce nouveau modèle d'intervention, le budget 2016-2017 prévoit une enveloppe de 16 millions de dollars sur trois ans. Ce montant sera accordé en misant tout d'abord sur des créneaux prioritaires pour faciliter l'implantation du nouveau modèle d'intervention qui favorisera le développement de l'économie du Québec, notamment :

- la transformation alimentaire;
- le secteur de l'aérospatiale;
- l'intégration des technologies numériques;
- le transport et l'énergie durables;
- les objets connectés.

Pour assurer un déploiement optimal de la démarche, les CCTT devront fournir annuellement au gouvernement une reddition de comptes comprenant notamment un plan d'affectation des sommes, le détail de l'utilisation des sommes et une analyse des résultats obtenus.

À cet effet, le Plan prévoit des crédits additionnels de 4 millions de dollars en 2016-2017 et de 6 millions de dollars en 2017-2018 et en 2018-2019 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

La ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur annonceront prochainement les modalités d'attribution des sommes aux CCTT.

Le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada

Le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada est un programme fédéral qui vise à permettre aux universités retenues de devenir des leaders mondiaux dans des domaines de recherche susceptibles de créer des avantages économiques à long terme pour le Canada.

- Le Fonds investit approximativement 200 millions de dollars par année pour soutenir les efforts des établissements postsecondaires canadiens visant à devenir des chefs de file mondiaux dans le domaine de la recherche.

Fort de ce premier succès du programme, le processus est en cours pour déterminer les établissements qui seront retenus dans le cadre d'un deuxième concours. Ces établissements pourront ainsi devenir des centres d'excellence et agir comme point central pour la recherche et l'innovation dans leur domaine.

- Sept projets d'universités québécoises ont été retenus à l'étape de la lettre d'intention dans le cadre de ce concours.
- L'annonce des résultats finaux se fera à l'été 2016.

4.4 Améliorer les infrastructures : offrir un milieu plus stimulant pour apprendre

L'environnement physique des élèves et des étudiants se doit d'être sécuritaire et stimulant pour leur donner l'envie de se dépasser.

Le Plan propose des investissements additionnels de 700 millions de dollars qui permettront d'offrir aux élèves et aux étudiants des milieux d'apprentissage plus stimulants, favorisant ainsi leur goût de réussir.

TABLEAU 10

Investissements pour le volet Améliorer les infrastructures (en millions de dollars)

	Total du Plan
Offrir un milieu plus stimulant pour apprendre	
Maintien d'actifs	250
Résorption du déficit de maintien d'actifs	250
Rendre les établissements écoresponsables	100
Ajout de gymnases dans les écoles	50
Installations sportives et récréatives	50
TOTAL	700

Des investissements additionnels pour les infrastructures collégiales et universitaires

En plus des investissements dans le cadre du Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 prévoit un montant additionnel de 166 millions de dollars pour la remise en état des infrastructures collégiales et universitaires.

Pour les cégeps, un investissement additionnel de 100 millions de dollars est prévu.

- Un montant de 70 millions de dollars est réservé afin de répondre aux besoins évolutifs associés au soutien à l'enseignement.
- De plus, près de 25 millions de dollars sont accordés afin d'assurer le maintien des nouveaux espaces utilisés au cours des dernières années.
- Enfin, environ 5 millions de dollars sont alloués à l'intégration de nouvelles technologies, notamment par l'ajout de mannequins simulateurs en soins infirmiers.

Les universités pourront également bénéficier de nouveaux investissements, qui totalisent 66 millions de dollars.

- Ces investissements serviront tout d'abord à la réfection et à la transformation des bâtiments et au renouvellement du parc d'équipements. Ils permettront également d'accélérer la résorption des déficits de maintien d'actifs dans certains établissements, notamment le Pavillon de la bibliothèque McDonald-Stewart de l'Université McGill et le Pavillon Judith-Jasmin de l'Université du Québec à Montréal.

❑ Offrir un milieu plus stimulant pour apprendre

Les investissements proposés visent notamment à améliorer l'état global des actifs du secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

- Un montant additionnel de 500 millions de dollars sera alloué au maintien des actifs dans le réseau des commissions scolaires. La moitié de cet investissement, soit 250 millions de dollars, sera affectée à des travaux de résorption de déficit du maintien d'actifs.

Des sommes totalisant 100 millions de dollars seront également réservées pour rendre les établissements écoresponsables, permettant ainsi de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de mettre de l'avant des mesures d'économie d'énergie.

- Des projets visant la conversion énergétique des établissements ou la construction de nouvelles infrastructures intégrant des principes environnementaux pourront ainsi être financés, par exemple en utilisant la géothermie.
- Cette mesure s'inscrit dans l'esprit de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, dont la première orientation est de renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique. L'exemplarité de l'État peut se traduire de différentes façons, notamment par l'objectif de réduire les émissions de GES des bâtiments des ministères et organismes⁶.

Des investissements de 50 millions de dollars sont prévus afin de s'assurer que les élèves de toutes les écoles aient accès à un gymnase pour la pratique d'activités sportives.

- De nouveaux gymnases seront construits au cours des trois prochaines années, là où il est possible de le faire. Des partenariats seront créés pour les écoles où il est techniquement impossible de procéder à une construction, souvent en raison de la localisation de l'établissement scolaire.

Les investissements prévus au Plan visent également à poursuivre le financement de projets dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

- Un montant de 50 millions de dollars est prévu afin de permettre le financement de projets additionnels tels que des patinoires intérieures et extérieures, des piscines, des terrains de tennis, des terrains de soccer, des centres sportifs et des installations multisports, notamment dans les municipalités du Québec.

⁶ Priorité 20 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 : Favoriser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels.

❑ Le financement des investissements en infrastructures

De manière générale, les investissements publics en immobilisations sont financés à long terme, l'échéance variant selon la durée de vie utile de l'infrastructure.

Les dépenses associées aux travaux de maintien d'actifs prennent la forme de subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le paiement des intérêts et le remboursement du capital aux réseaux de l'éducation.

- Les coûts résultant des investissements additionnels en maintien d'actifs sont prévus à même les dépenses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Les investissements dans les installations sportives et récréatives réalisés par le Fonds du développement du sport et de l'activité physique sont financés par des revenus provenant de la taxe spécifique sur les produits du tabac. Sauf exception, l'aide octroyée pour soutenir les projets d'installations sportives et récréatives est versée sur une période de dix ans.

- Pour permettre le financement de cette mesure, le prélèvement annuel à même les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac sera haussé de 6 millions de dollars de 2016-2017 à 2025-2026.

Les investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique des infrastructures et à réduire les émissions de gaz à effet de serre seront financés en tout ou en partie par le Fonds vert.

- Le Fonds vert tire principalement ses revenus de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (marché du carbone).

TABLEAU 11

Dépenses pour le financement des projets d'infrastructures (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Éducation et Enseignement supérieur	5	20	34
Fonds du développement du sport et de l'activité physique	1	3	6
Fonds vert	1	4	7
TOTAL	7	27	47

Plusieurs projets d'infrastructures réalisés au cours des dernières années

Favoriser la réussite par la pratique de l'activité physique dans les écoles

Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives permet, grâce à une aide financière du gouvernement, la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives. Il vise à améliorer la qualité des installations sportives et à promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques et sportives dans un cadre sain et sécuritaire.

Le 1^{er} mars 2016, une aide financière de l'ordre de 1 million de dollars a été accordée à la région de Lac-Mégantic afin de réaliser un gymnase, une salle communautaire multifonctionnelle, un espace multifonctionnel destiné aux jeunes et l'aménagement de jeux d'eau.

Des écoles qui réalisent des économies d'énergie

Certaines commissions scolaires ont déjà entrepris un virage vers la géothermie afin de réaliser des économies d'énergie. Plus particulièrement, dans l'est du Québec :

- la commission scolaire des Phares a entrepris un grand chantier dans cinq écoles en 2008;
 - Ce virage vers la géothermie a mené à des succès tant environnementaux qu'économiques. Les économies réalisées ont permis à la commission scolaire de rembourser ses investissements de 6 millions de dollars en cinq ans, soit trois ans plus tôt que prévu.
- la commission scolaire des Chic-Chocs a également réalisé des investissements afin de doter cinq de ses écoles d'un système de chauffage géothermique.
 - L'utilisation de la géothermie, combinée à d'autres mesures, a permis à la commission scolaire de réduire sa consommation énergétique de 27 % en deux ans, amenant des économies de 380 000 \$ par an et réduisant considérablement son impact environnemental.

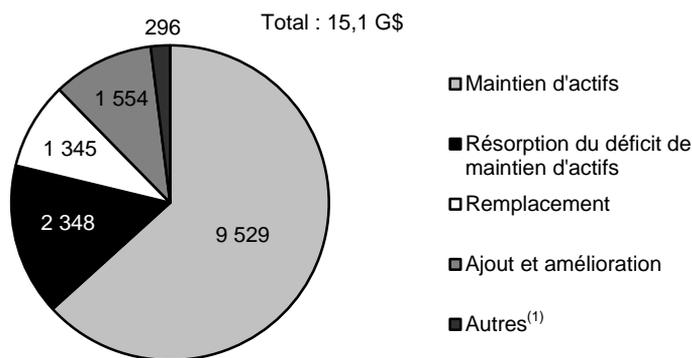
■ L'évaluation du parc d'infrastructures global en éducation et en enseignement supérieur

En incluant les investissements additionnels de 700 millions de dollars prévu au Plan⁷, le PQI 2016-2026 prévoit des investissements de 15,1 milliards de dollars pour les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. De ce montant, 8,9 milliards de dollars sont alloués à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire. Le solde de 6,2 milliards de dollars est destiné à l'enseignement supérieur.

- Près de 80 % de l'ensemble des investissements prévus serviront à maintenir en bon état les infrastructures actuelles.
 - En effet, pour les dix prochaines années, ce sont 9,5 milliards de dollars qui seront consacrés au maintien d'actifs. À ces investissements s'ajoutent ceux de 2,3 milliards de dollars pour résorber le déficit de maintien d'actifs.
- Les investissements destinés à améliorer les infrastructures existantes ou à la construction de nouvelles totalisent 1,6 milliard de dollars, notamment :
 - des ajouts de classes dans les commissions scolaires pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves;
 - l'ajout de gymnases et d'installations sportives;
 - la construction du complexe des sciences de l'Université de Montréal.
- Enfin, des investissements de 1,3 milliard de dollars permettront de remplacer les infrastructures existantes.

GRAPHIQUE 11

Enveloppe du PQI 2016-2026 pour l'éducation et l'enseignement supérieur par type d'investissements (en millions de dollars)



(1) Incluant les montants pour les études et l'enveloppe sectorielle réservée pour des projets actuellement à l'étude et d'éventuels projets non encore déterminés par le gouvernement.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

⁷ Incluant 50 M\$ prévus pour les installations sportives et récréatives, notamment dans les municipalités.

5. LE CADRE FINANCIER POUR L'ÉDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En plus du rôle essentiel et bénéfique qu'il joue pour le développement social du Québec, le système d'éducation contribue à la croissance économique.

— Avec le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, le gouvernement entend tout mettre en œuvre afin de favoriser la réussite du plus grand nombre.

Ces investissements additionnels amèneront la croissance des dépenses en éducation et en enseignement supérieur à 3,0 % en 2016-2017.

— Les dépenses en éducation et en enseignement supérieur s'élèveront à 17 245 millions de dollars en 2016-2017.

Les investissements additionnels du Plan économique du Québec dans le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur permettront d'en améliorer significativement le financement.

TABLEAU 12

Dépenses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – 2015-2016 et 2016-2017⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017
Enseignement primaire et secondaire		
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	10 375	10 629
Développement du loisir et du sport	69	74
Administration et soutien aux organismes	144	145
Sous-total – Enseignement primaire et secondaire	10 588	10 848
<i>Variation en %</i>		3,2
Enseignement supérieur		
Enseignement supérieur	5 446	5 554
Aide financière aux études	702	745
Administration et soutien aux organismes	91	98
Sous-total – Enseignement supérieur	6 239	6 397
<i>Variation en %</i>		2,5
TOTAL	16 827	17 245
<i>Variation en %</i>		3,0

(1) Exclut le montant pour la francisation des immigrants de 78,5 M\$ en 2016-2017.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

**ANNEXE : DÉTAILS DES MESURES DU PLAN
POUR LA RÉUSSITE EN ÉDUCATION
ET EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

TABLEAU 13

Les mesures du Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur

(en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	Total
AGIR TÔT ET AU BON ENDROIT	97	101	102	300
AGIR TÔT	51	54	54	
Soutenir la réussite en lecture et écriture au primaire ⁽¹⁾	39	39	39	
Offrir la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé ⁽¹⁾	7	7	7	
Intervenir davantage auprès des clientèles les plus vulnérables tout au long de leur parcours de formation	4	4	4	
Élargir le programme d'Éveil à la lecture au niveau de la petite enfance	1	4	4	
CONTRER LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE	35	36	37	
Soutenir l'intégration en classe régulière ⁽¹⁾	10	10	10	
Offrir des études dirigées au secondaire ⁽¹⁾	9	9	9	
Favoriser une meilleure prise en charge régionale et locale d'organismes d'aide à la réussite scolaire	4	4	4	
Offrir aux jeunes à risque de décrochage un accompagnement soutenu dès leur entrée au secondaire	2	2	2	
Soutenir les étudiants ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap ⁽¹⁾	10	11	12	
AUTRES INITIATIVES POUR AGIR TÔT ET AU BON ENDROIT	11	11	11	
Offrir aux élèves et aux étudiants un environnement d'apprentissage correspondant à la réalité du 21 ^e siècle : École du 21 ^e siècle	5	5	5	
Assurer la vitalité des petites communautés ⁽¹⁾	5	5	5	
Déployer l'éducation interculturelle à l'école québécoise pour favoriser une intégration harmonieuse	1	1	1	
DONNER AUX ÉLÈVES ET AUX ÉTUDIANTS LE GOÛT DE RÉUSSIR ET DE SE DÉPASSER	40	40	40	120
SPORT, CULTURE ET PARTENARIATS				
Favoriser la réussite par la pratique de l'activité physique dans les écoles	8	8	8	
Favoriser l'apprentissage et la réussite par le contact aux arts et à la culture	3	3	3	
Mettre en place Placement Réussite pour le bénéfice des jeunes	4	4	4	
L'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR				
Soutenir l'atteinte de l'excellence en enseignement supérieur dans les collèges et les universités	25	25	25	
CONTINUER D'INNOVER EN ÉDUCATION ET EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	27	27	27	80
AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES RÉSEAUX				
Accroître la formation et le financement de projets d'optimisation	8	8	8	
PRATIQUES INNOVANTES				
Soutenir l'insertion professionnelle et l'adéquation formation-emploi	10	8	8	
Favoriser la mobilité des étudiants québécois	5	4	4	
Appuyer davantage les centres collégiaux de transfert de technologie	4	6	6	
TOTAL	164	168	168	500

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Mesure annoncée le 26 novembre 2015.

TABLEAU 14

**Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur –
Répartition par responsabilités**
(en millions de dollars)

	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	Total
AGIR TÔT ET AU BON ENDROIT	97	101	102	300
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire ⁽¹⁾	87	91	92	
Enseignement supérieur	10	10	10	
DONNER AUX ÉLÈVES ET AUX ÉTUDIANTS LE GOÛT DE RÉUSSIR ET DE SE DÉPASSER	40	40	40	120
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire ⁽¹⁾	15	15	15	
Enseignement supérieur	25	25	25	
CONTINUER D'INNOVER EN ÉDUCATION ET EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	27	27	27	80
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire ⁽¹⁾	8	7	7	
Enseignement supérieur	19	20	20	
TOTAL	164	168	168	500
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire ⁽¹⁾	109	113	113	
Enseignement supérieur	55	55	55	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Inclut également les mesures touchant le loisir, le sport et le plein air.

